

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 mai 2010
(convocation du 17 mai 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marché public - LE TAILLAN MEDOC - Allée des Fleurs - Aménagement des infrastructures de voirie - Appel d'offres Ouvert - Autorisation.

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation

La Communauté Urbaine de Bordeaux envisage de réaliser l'aménagement des infrastructures de voirie de l'allée des Fleurs, entre le carrefour giratoire de l'avenue du Stade (réalisé en 2009) et l'allée du Sergent au Taillan Médoc. La voie à aménager est de type urbain, la vitesse sera limitée à 50 km/h

Cette opération est inscrite au programme triennal 2010/2012 du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC).

Le projet d'aménagement des infrastructures de voirie, en lien avec les programmes d'actions du PDU, a pour objectif de :

- favoriser l'aménagement global de ce territoire, quartier situé au nord-ouest de la commune.
- étendre de manière cohérente et harmonieuse, l'urbanisation de cette partie de la ville en utilisant les infrastructures routières nécessaires aux opérations futures.
- favoriser les déplacements courts dans le quartier par la création d'itinéraires cyclables et piétonniers.
- optimiser la sécurité des déplacements des usagers.
- récupérer les eaux de pluie en surface, grâce à la création d'une noue profonde, pouvant servir de bassin de stockage, et située en bord de chaussée.

Le programme des aménagements comprend :

- 1 chaussée de 5,20 m de large
- 2 trottoirs, dont l'un de 1,40 m de large et l'autre de 1,50 m de large
- 1 piste cyclable de 2,20 m de large
- 1 noue de 1,70 m de large

Afin de réaliser cette opération, les services ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le dossier comprend une tranche ferme de l'allée du Sergent au n°28 de l'allée des Fleurs et une tranche conditionnelle du n°28 de l'allée des Fleurs à l'avenue du Stade.

Les travaux de la tranche ferme dont le délai maximum est fixé à 120 jours sont estimés à 362 740,82€ TTC. Les travaux de la tranche conditionnelle, dont le délai maximum est fixé à 90 jours sont estimés à 249 019,16€ TTC.

Cette dépense sera imputée aux budgets 2010 et 2011 au chapitre 23 compte 2315 programme VB51904 CRB O100.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces dispositions, il est nécessaire :

- d'approuver le projet de dossier de consultation qui, en application des dispositions des articles L2121.12 et L2121.13 du C.G.C.T., est consultable par les élus communautaires à la direction centrale des achats et marchés (6^{ème} étage) - Immeuble le Guyenne – Terrasse du Front du Médoc – Quartier Mériadeck à Bordeaux.
- d'autoriser M. le Président à signer le marché à intervenir

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert

Vu le dossier de consultation mis à la disposition des élus communautaires, en application des articles L2121 -12 et L 2121-13 du Code général des collectivités territoriales

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

L'aménagement des infrastructures de voirie de l'allée des Fleurs sur la commune du Taillan Médoc

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des Marchés Publics.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est autorisé en cas d'insuccès de cet appel d'offres à procéder à la recherche d'un opérateur économique soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté à la conjoncture économique ou modifié, en application de l'article 59 du code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35 – I .1^{er} alinéa ou 35 – II.3^{ème} alinéa du dit code.

ARTICLE 4 :

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées dans le cadre des exercices considérés au chapitre 23 compte 2315 programme VB51904 CRB O100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2010

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2010

M. ALAIN DAVID